Image not found or type unknown

heures supplémentaires perdues ou non?

Par **obiwankenobi**, le **15/05/2009** à **17:56**

Bonjour,
je suis salarié de l'éducation nationale mais employé par un institut privé, mon contrat est de droit privé à l'EN aussi.
J'ai fait en 2007/2008, un certain nombre d'heures supplémentaires qui ne m'ont ni été payées et que je n'ai pas récupérées, car je pensais le faire à un moment ou à un autre.
Ayant démissionné et ne reprenant pas mon poste à la rentrée prochaine, puis je encore faire valoir ces heures en récupération avant de partir?

merci d'avance et merci beaucoup.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés